

La parité selon Choisir et le Mouvement des Citoyens : copie à revoir

(paru dans *Ruptures*, avril 1994)

Mme Gisèle Halimi, présidente de l'association *Choisir*, et M. Jean-Pierre Chevènement, dirigeant du Mouvement des Citoyens, ont annoncé lors d'une récente conférence de presse (23/3/94) leur intention de déposer devant les deux assemblées un projet de loi visant à instaurer la parité hommes-femmes dans la vie politique. Les attendus tiennent en deux chiffres : 1945 - 5,5% d'élues à l'Assemblée nationale ; 1994 - 5,5% d'élues à l'Assemblée nationale... Quelle autre solution que la loi pour forcer ce blocage particulier à la sphère politique, puisque dans la plupart des autres domaines l'écart entre les sexes tend à se combler – même si c'est trop lentement ?

Une loi, donc. Mais quelle loi ? Une loi qui prévoit non point la parité à l'arrivée du processus électoral (autant de femmes que d'hommes élu-e-s) mais à son départ (autant de femmes que d'hommes candidat-e-s). Le texte proposé, qui viendrait en 5ème alinéa de l'art. 3 de la Constitution, stipule en effet que « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats politiques est assuré par la parité ». Pour les élections à la proportionnelle, la chose est simple : les formations politiques devront faire alterner un homme et une femme sur leurs listes. En revanche, pour les élections au scrutin uninominal, il est proposé que « toute formation politique [...] devra présenter dans chaque département un nombre égal de candidats et de candidates »... Mais qui aura les « bonnes » circonscriptions, et qui héritera de celles qu'on est sûr de perdre ? La question est pudiquement abordée par les signataires dans l'exposé de leurs motifs : les formations politiques « ne devront pas systématiquement (*sic !*) réserver aux femmes les circonscriptions considérées comme perdues d'avance »... Autant dire que cette « égalité des chances » nouvelle formule aboutirait dans la pratique à la discrimination la plus traditionnelle, les 50% de femmes postulés se réduisant au bout du compte à 15 ou 20% dans les meilleures estimations...

La copie est donc à revoir : si l'intention est bonne, le dispositif envisagé est le plus mauvais possible, d'autant que la loi envisagée est une loi constitutionnelle, c'est-à-dire qui exige une révision de la Constitution – autrement dit la solution la plus lourde et la plus improbable, quand on sait avec quelle rareté sont organisés en France les référendums ou les réunions du Congrès... La solution, rappelons-le, c'est jusqu'à preuve du contraire celle que proposent les signataires du Manifeste des 577 (cf. *Le Monde* du 10/11/93) – que Mme Halimi et M. Chevènement ont refusé de signer. Celui-ci prévoit en effet l'adoption d'une loi *organique*, c'est-à-dire exigeant une majorité des deux tiers au Parlement et non pas une révision de la Constitution (qui n'est nullement nécessaire puisque celle-ci affirme dans son Préambule que « la loi garantit à la femme des droits égaux à ceux de l'homme »). Et le texte de cette loi concerne les *résultats* et non les *chances* : « les assemblées élues, au niveau territorial comme au niveau national, sont composées d'autant de femmes que d'hommes ». Cela implique que les modes de scrutin soient modifiés de sorte que les formations politiques n'aient pas à présenter au corps électoral un

homme *ou* une femme. Rappelons que l'une des solutions proposées¹ est l'abandon du scrutin uninominal pour le scrutin binominal, autrement dit la proposition par chaque groupe politique d'un « ticket » composé d'un homme et d'une femme – ce qui nécessiterait la diminution par deux du nombre de circonscriptions.

Vaste changement, dira-t-on. Oui et non. Non, parce que la loi électorale ne constitue pas un dogme dans notre pays et qu'on la modifie régulièrement. Oui, parce qu'il s'agit de faire faire à la démocratie un bon en avant considérable, en permettant à l'une des deux composantes du corps social d'exercer à égalité avec l'autre les responsabilités qui concernent la nation tout entière. Vaste changement, certes ! Mais tant qu'on est à repenser les fondements du pacte démocratique, autant le faire vraiment, et ne pas répondre avec un ersatz à l'immense espoir de changement que soulève aujourd'hui la parité !

Terminons par la petite histoire. À la question « pourquoi n'avez-vous pas signé le Manifeste des 577 ? », M. Chevènement a répondu qu'il n'aimait pas figurer sur des listes avec des gens qui n'étaient pas d'accord avec lui. De qui parlait-il ? Mystère. D'autant qu'il y a moins de dix hommes politiques qui ont eu le courage de signer le Manifeste. Sans doute ne l'a-t-il pas lu. Quant à Mme Halimi, elle a répondu que tout le monde était capable de faire des manifestes, des discours ou des livres, tandis que des propositions de loi, seul *Choisir* osait le faire... Faut-il rappeler que des milliers de propositions de loi sont déposées chaque année sur le bureau des assemblées, et qu'elles ne font pas un rond dans l'eau ? Que sans grand mouvement de masse, sans appel à l'opinion publique, les politiques continueront à se moquer des femmes encore longtemps ? Elle a cependant promis que *Choisir* ferait prochainement aux autres associations féministes des propositions pour un regroupement des forces...

Message reçu.

Eliane Viennot.

¹. par F. Gaspard, Cl. Servan-Schreiber et A. Le Gall dans leur livre *Au Pouvoir, Citoyennes. Liberté, égalité, parité*, Paris, Le Seuil, 1992.